

<b>Convention</b>	<b>Durée</b>	<b>Président SESIQ</b>	<b>Président SIQ</b>	<b>Date de signature</b>	<b>Principaux gains</b>
1 <sup>ère</sup> convention	1 <sup>er</sup> janvier 1986 au 31 décembre 1988	Charles Fontaine	Miville Vachon	10 juillet 1987	1 <sup>ère</sup> convention/1 <sup>er</sup> plan d'évaluation à négocier durant cette convention/ Horaire variable BT/Reconnaissance de l'ancienneté
2 <sup>e</sup> convention	1 <sup>er</sup> janvier 1989 au 31 décembre 1991	Robert Gauthier	Miville Vachon	16 mai 1990	Sécurité d'emploi pour tous les employés SESIQ/ Affectation temporaire promotion à l'interne/ Fourniture des vêtements aux ouvriers et outils/Libération du président à temps plein
3 <sup>e</sup> convention	1 <sup>er</sup> janvier 1992 au 30 juin 1996	Marlène Lachance Daniel Hamel, par intérim	Pierre Prémont	20 décembre 1993	Entente de partenariat /Revoir nos façons de faire / Gain de productivité/Prise de vacances par anticipation
4 <sup>e</sup> convention	1 <sup>er</sup> juillet 1996 au 31 décembre 1999	Daniel Hamel	Jean-P. Vézina	11 septembre 1997	Plus l'obligation d'aller au-delà de 50 km./ARTT/ 2jours entre Noël et Jour de l'An de congé
5 <sup>e</sup> convention	1 <sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2003	Daniel Hamel	Jean-P. Vézina	29 mai 2001	Entente pour mise en place du nouveau plan d'évaluation avec % établi
6 <sup>e</sup> convention	1 <sup>er</sup> janvier 2004 au 31 mars 2010	Serge Genest	Marc-A. Fortier	27 novembre 2007	Nouveau plan d'évaluation/ Conservation de nos acquis/ Dossier équité salariale/ Plus d'augmentation salariale que la Fonction publique

7 <sup>e</sup> convention	1 <sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2015	Serge Genest	Richard Verreault	16 mai 2012	Pour occasionnels embauchés plus de 6 mois, droit aux avantages liés à la convention/ Absence sans salaire passe de 7 ans à 5 ans/ Banque de maladie passe de 13 à 16 jours/ Ajout d'une journée de maladie de 2011 à 2014.
8 <sup>e</sup> convention	1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2020	Michèle Vézina	Yvon Ouellet	26 mars 2018	Amélioration des congés pour obligations familiales/ Augmentation part de l'employeur pour assurance collective/ Couverture passe d'un mois à trois à 80% lors d'un arrêt de travail maladie/ Intégration ARTT dans la convention.